



LA GESTION DES FRAIS GROUPEÉS SUR L'ÉTAT DE FRAIS

CNRS – DCIF

LA GESTION DES FRAIS GROUPÉS

Lors de l'initialisation de l'état de frais dans NOTILUS, et de la complétion des lignes de frais, le système génère systématiquement autant de lignes de frais repas midi, repas soir et nuitée que de jours de mission.

Il est possible de renseigner les frais de type repas ou nuitée de 2 manières :

- 1 ligne de frais associée à 1 date de frais, avec la pièce justificative correspondante à chaque ligne ;
- Ou de regrouper les frais de même typologie sur une seule ligne avec une pièce justificative regroupant tous les justificatifs des dates concernées.

LA GESTION DES FRAIS GROUPÉS

Exemple : mission du 22/09 au 24/09, en France

1^{ère} possibilité : 1 ligne de frais par date

- 3 lignes repas midi, pour 10€ chacune (restaurant administratif)
- 2 lignes repas soir, pour 20€ chacune

Frais		Rechercher				
5 élément(s) affiché(s) sur 5						
	Repas midi	Date : 24/09/2023	Montant : 10,00 EUR	Montant remboursable : 10,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°3
	Repas midi	Date : 23/09/2023	Montant : 10,00 EUR	Montant remboursable : 10,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°2
	Repas soir	Date : 23/09/2023	Montant : 20,00 EUR	Montant remboursable : 20,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°4
	Repas soir	Date : 22/09/2023	Montant : 20,00 EUR	Montant remboursable : 20,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°5
	Repas midi	Date : 22/09/2023	Montant : 10,00 EUR	Montant remboursable : 10,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°1

Chaque ligne de frais doit comporter la pièce justificative associée.

LA GESTION DES FRAIS GROUPÉS

Exemple : mission du 22/09 au 24/09, en France

2^{ème} possibilité : 1 ligne de frais groupée par type de frais

- 1 ligne repas midi, pour 30€ (3 repas pris au restaurant administratif)
- 1 ligne repas soir, pour 40€ (2 repas)

Chaque ligne de frais doit comporter la pièce justificative associée : 1 scan global pour les 3 repas.



LA GESTION DES FRAIS GROUPÉS



Les lignes de frais qui ne sont plus utiles sont à supprimer.

	Repas soir	Date : 22/09/2023	Montant : 20,00 EUR	Montant remboursable : 20,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°6	
	Repas soir	Date : 22/09/2023	Montant : 40,00 EUR	Montant remboursable : 40,00 EUR	Quantité : 2,00 repas	Justificatif : n°4	Remarque :
	Repas soir	Date : 23/09/2023	Montant : 20,00 EUR	Montant remboursable : 20,00 EUR	Quantité : 1,00 repas	Justificatif : n°5	

Ouvrir chaque frais concerné
et « supprimer ».

Frais

Saisie de frais Pièces jointes

Date* : 23/09/2023 Justificatif N° 6

Ville / Pays* : Tours, Indre-Et-Loire, France Enseigne

Prestation* : Repas soir Quantité* : 1,00 repas

Indemnité : France Montant* : 20,00 EUR

Plafond (20,00 EUR / repas)

Remarque

LA GESTION DES FRAIS GROUPÉS

Il convient d'indiquer en « Remarques » le nombre et les dates des frais groupés :

Saisie de frais Pièces jointes

Date* 22/09/2023 **Justificatif** N° 4

Ville / Pays* Tours, Indre-Et-Loire, France **Enseigne** _____

Prestation* Repas soir **Quantité*** 2,00 repas

Indemnité France **Montant*** 40,00 EUR

Plafond (20,00 EUR / repas)

Remarque 2 repas soir du 22/09 et 23/09

Frais Rechercher

2 élément(s) affiché(s) sur 2

Repas midi
Date : 22/09/2023 Montant : 30,00 EUR Montant remboursable : 30,00 EUR Quantité : 3,00 repas Justificatif : n°3 Remarque : ☒

Repas soir
Date : 22/09/2023 Montant : 40,00 EUR Montant remboursable : 40,00 EUR Quantité : 2,00 repas Justificatif : n°4 Remarque : ☒
2 repas soir du 22/09 et 23/09